



Haffner Energy, acteur de référence de la décarbonation et de la production d'hydrogène vert, annonce le succès de son introduction en bourse sur Euronext Growth® à Paris

**Augmentation de capital de 66,7 millions d'euros (incluant la prime d'émission)
et exercice partiel de la Clause d'Extension à hauteur de 5 millions d'euros portant la taille de l'Offre à 71,7 millions d'euros**

- Taille de l'opération de 71,7 millions d'euros après exercice partiel de la clause d'extension de la part de Kouros SA (« Kouros », « l'Actionnaire Cédant »)
 - Augmentation de capital de 66,7 millions d'euros incluant la prime d'émission
 - Cession par Kouros de 625 000 actions ordinaires pour un montant de 5 millions d'euros à la suite de l'exercice partiel de la clause d'extension
 - Taille de l'opération pouvant être portée à 82,5 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation
- Prix de l'introduction en bourse fixé à 8,00 € par action
- Capitalisation boursière d'environ 358 millions d'euros
- Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global prévu le 14 février 2022
- Début des négociations sur Euronext Growth® à Paris le 15 février 2022 (code ISIN : FR0014007ND6 - Mnémonique : ALHAF)

Vitry-le-François, France, le 10 février 2022 – Haffner Energy (la « Société »), acteur de référence de la décarbonation et de l'hydrogène vert, annonce le succès de son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth® Paris (code ISIN : FR0014007ND6 – Mnémonique : ALHAF).

Philippe HAFFNER, co-fondateur et Président Directeur Général et Marc HAFFNER, co-fondateur et Directeur Général Délégué, déclarent : « *Ce succès de l'introduction en bourse d'Haffner Energy, obtenu malgré la volatilité affectant les marchés financiers, illustre le vif intérêt des investisseurs tant industriels que financiers, pour notre technologie de capture de carbone associée à la production d'hydrogène vert grâce à l'utilisation d'une biomasse inexploitée et abondante. Au-delà de ses nombreux atouts, tels que son approche circulaire, son coût hautement compétitif par rapport aux énergies fossiles ainsi que son indépendance vis-à-vis des énergies renouvelables intermittentes et du réseau électrique, les investisseurs ont été sensibles à la polyvalence du procédé Hynoca® qui permet la production d'un hydrogène super vert mais également de gaz de synthèse (Hypergas®). Conscients*

des besoins considérables du marché, émanant des acteurs de l'industrie comme de la mobilité, nous sommes prêts à déployer notre stratégie d'industrialisation, avec une capacité jusqu'à 200 modules par an à horizon 2024. Les nouvelles ressources financières nous permettront également de renforcer rapidement nos effectifs commerciaux pour soutenir notre développement sur le plan mondial, notamment en Europe, Amérique du Nord et Asie du Sud-Est, tout en poursuivant nos efforts de recherche et développement. Autant d'objectifs que nous sommes déterminés à atteindre, afin de répondre à l'urgence de la lutte contre le réchauffement climatique. 28 ans après sa création, la société familiale Haffner Energy réaffirme aujourd'hui sa mission originelle tournée vers l'engagement pour une planète plus propre au service des générations futures. C'est à ce titre que nous remercions sincèrement l'ensemble de nos actionnaires, historiques et nouveaux, institutionnels et individuels, pour la confiance accordée au travers de leur souscription. Un nouveau chapitre débute aujourd'hui et nous avons hâte de l'écrire avec vous ».

Prix et taille de l'Offre

Le prix retenu au titre du Placement Global (le « **Placement Global** ») et de l'Offre à Prix Ouvert (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou « **OPO** », et ensemble avec le Placement Global, l'« **Offre** ») a été fixé à **8,00 €** par action (le « **Prix de l'Offre** »), correspondant au bas de la fourchette indicative de 8,00 € à 9,50 €.

L'introduction en bourse permet à la Société de réaliser une augmentation de capital de 66,7 millions d'euros (incluant une prime d'émission de 65,9 millions d'euros) via l'émission de 8 342 857 actions ordinaires nouvelles.

Compte tenu de l'exercice partiel de la Clause d'Extension, Kouros (l'« **Actionnaire Cédant** ») a cédé 625 000 actions ordinaires permettant de porter la taille de l'Offre à 71,7 millions d'euros.

Le nombre d'actions ordinaires allouées dans le cadre de l'Offre (incluant l'exercice potentiel de l'option de surallocation à hauteur de 1 345 178 actions existantes) se répartit comme suit :

- 9 127 958 actions ordinaires allouées dans le cadre du Placement Global, représentant environ 62,3 millions d'euros, soit 88,51% du nombre total de titres alloués ; et
- 1 185 077 actions ordinaires allouées dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, représentant environ 9,5 millions d'euros, soit 11,49% du nombre total de titres alloués. Dans le cadre de l'OPO, les ordres A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) seront servis intégralement et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) seront servis à 100%.

Sur la base du Prix de l'Offre et de l'émission de 8 342 857 actions ordinaires nouvelles, la capitalisation boursière de Haffner Energy s'élèvera à environ 358 millions d'euros à l'issue de l'Offre. Le flottant représente 8,7% du capital de la Société et pourra être porté à environ 11,7% du capital en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (l'« **Option de Surallocation** »).

La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Cédées.

Rappel des raisons de l'Offre

L'émission d'Actions Nouvelles et l'inscription des Actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth® sont destinées à doter Haffner Energy des moyens nécessaires pour financer sa stratégie ambitieuse de développement, selon la répartition suivante :

- à hauteur d'environ 44% du produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre pour financer le développement et la stratégie industrielle de la Société;
- à hauteur d'environ 25% du produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre pour financer le renforcement de l'organisation commerciale de la Société et son déploiement international ;
- pour environ 19% du produit net des fonds levés dans le cadre de l'Offre pour poursuivre ses investissements en recherche et développement (R&D) et dans les stations de démonstration ; et
- environ 12% du produit net consacré à l'investissement dans des projets de partenariats.

L'inscription de ses actions aux négociations sur Euronext Growth® devrait permettre, en outre, à Haffner Energy de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur significatif lors des négociations industrielles et commerciales.

Option de Surallocation

L'Actionnaire Cédant a consenti à Portzamparc une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Offertes, soit un maximum de 1 345 178 Actions Cédées par l'Actionnaire Cédant (l'« **Option de Surallocation** »). La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Cédées.

L'Option de Surallocation est exerçable par Portzamparc, en qualité d'agent stabilisateur (l'« **Agent Stabilisateur** »). La date limite d'exercice de l'Option de Surallocation par l'Agent Stabilisateur est fixée au 16 mars 2022, fin de la période de stabilisation.

Il est envisagé qu'un contrat de liquidité soit mis en place à l'issue de la période de stabilisation. Sa mise en place fera l'objet d'une information du marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Rappel des engagements de souscription reçus et des accords de partenariats signés

Haffner Energy a reçu des engagements de souscription de la part de nouveaux investisseurs pour un montant total de 37 M€ (soit 51,6% du montant de l'Offre sur la base du Prix de l'Offre), dont 3 M€ de HRS (contrôlée par HR Holding), 5 M€ de HR Holding, 5 M€ de Mirova, 8 M€ d'Eren Industries, 8 M€ de Vicat et 8 M€ de Handelsbanken Asset Management.

L'investissement de HRS, qui s'est engagée à conserver les actions souscrites dans le cadre de l'Offre pendant une période de 360 jours calendaires, s'inscrit dans le contexte d'un partenariat stratégique conclu pour une période de trois ans, qui prévoit notamment que Haffner Energy proposera systématiquement une option d'intégration d'une station de ravitaillement en hydrogène d'HRS. En retour, HRS proposera les solutions Hynoca® Mobilité à ses clients recherchant des alternatives 100% vertes à l'électrolyse.

L'investissement de Vicat, qui s'est engagée à conserver les actions souscrites dans le cadre de l'Offre pendant une période de 360 jours calendaires, s'inscrit dans le contexte d'un partenariat stratégique, qui prévoit notamment que Vicat et Haffner Energy joindront leurs savoir-faire pour développer à court terme des solutions vertes de production de syngas, de biochar, d'hydrogène et d'électricité, basées sur la technologie brevetée Hynoca® de Haffner Energy. Les solutions développées pourront être appliquées aux activités des cimenteries et plus largement aux industries lourdes en vue de leur déploiement dans ces industries pour leur décarbonation.

L'investissement d'Eren Industries, qui s'est engagée à conserver les actions souscrites dans le cadre de l'Offre pendant une période de 360 jours calendaires, s'inscrit dans le contexte d'un partenariat stratégique. Eren Industries et Haffner Energy créeront une Joint-Venture commune dont Haffner Energy détiendra 20% du capital, avec la possibilité de monter à 40%. Eren Industries et Haffner Energy uniront leurs forces afin d'accélérer le déploiement, notamment à l'international, de la technologie Hynoca®. Eren Industries apportera un savoir-faire international reconnu et des moyens financiers dans le développement de projets industriels majeurs dans le domaine des énergies renouvelables, et Haffner Energy, une technologie de décarbonation et production d'hydrogène très différenciante et peu dépendante du raccordement de l'électricité.

Rappel des engagements d'abstention et de conservation des titres

La Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Haffner Participation, Eurefi et Kouros SA, consentiront aux Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livres Associés un engagement de conservation pour une période de 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Répartition du capital et des droits de vote

Avant l'Offre et à l'issue de l'Offre après l'exercice partiel de la Clause d'Extension portant sur environ 7,5% de l'offre et en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre (après exercice partiel de la Clause d'Extension)				Après l'Offre (en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation)			
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% droits de vote
Haffner Participation	17 824 000	49,03%	17 824 000	39,88%	35 648 000	45,08%	17 824 000	39,88%	35 648 000	45,08%
Eurefi	5 741 600	15,80%	5 741 600	12,85%	11 483 200	14,52%	5 741 600	12,85%	11 483 200	14,52%
Concert	23 565 600	64,83%	23 565 600	52,73%	47 131 200	59,60%	23 565 600	52,73%	47 131 200	59,60%
Kouros	12 785 000	35,17%	12 160 000	27,21%	22 974 822	29,06%	10 814 822	24,20%	21 629 644	27,35%
Autres*	-	-	5 087 500	11,38%	5 087 500	6,43%	5 087 500	11,38%	5 087 500	6,43%
Flottant	-	-	3 880 357	8,68%	3 880 357	4,91%	5 225 535	11,69%	5 225 535	6,61%
TOTAL	36 350 600	100,00%	44 693 457	100,00%	79 073 879	100,00%	44 693 457	100,00%	79 073 879	100,00%

* désigne les investisseurs ayant souscrit à la suite d'engagements de souscription et complétés, pour certains, d'ordres supplémentaires dans le cadre du Placement Global.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon



Prochaines étapes de l'opération

14 février 2022	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global.
15 février 2022	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth sur une ligne de cotation intitulée « HAFFNER ENERGY ». Début de la période de stabilisation éventuelle.
16 mars 2022	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation. Fin de la période de stabilisation éventuelle.

Calendrier financier indicatif

- 30 juin 2022 : publication du chiffre d'affaires et des résultats annuels 2021/2022 (clôture au 31 mars)

Codes d'identification des titres Haffner Energy

- Libellé : Haffner Energy
- Code ISIN : FR0014007ND6
- Mnémonique : ALHAF
- Secteur d'activité : Energie

Intermédiaires financiers et conseils



Coordinateur Global
Teneur de Livre Associé



Coordinateur Global
Teneur de Livre Associé



Coordinateur Global
Teneur de Livre Associé
Listing Sponsor

LAZARD

Conseil financier de HAFFNER ENERGY

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 28 janvier 2022 sous le numéro 22 - 020, composé du document d'enregistrement approuvé le 13 janvier 2022 sous le numéro I. 22-002, du supplément approuvé le 28 janvier 2022 sous le numéro I.22 - 005 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais auprès de Haffner Energy, ainsi que sur les sites Internet de Haffner Energy (www.haffnerenergy-finance.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon



Haffner Energy attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement approuvé par l'AMF et sur le chapitre 3 « Facteurs de risques liés à l'Offre » de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des actions de Haffner Energy.

Contacts

Haffner Energy Direction

Philippe Haffner / Marc Haffner
investisseurs@haffner-energy.com

Relations Investisseurs NewCap

Marine de Fages / Louis-Victor
Delouvrier
Tél : 01 44 71 94 94
Haffner@newcap.eu

Relations Médias NewCap

Nicolas Merigeau
Tél : 01 44 71 94 98
Haffner@newcap.eu

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Il ne constitue pas et ne saurait en aucun cas être considéré comme constituant une offre au public de titres financiers, ni comme une sollicitation du public relative à une offre de quelque nature que ce soit dans un quelconque pays, y compris en France. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le « Règlement Prospectus ») dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'European Union (Withdrawal) Act 2018 (l'« EUWA »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen et du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France et le Royaume-Uni. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France et le Royaume-Uni, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Haffner Energy d'un prospectus au titre de l'article 3(2) du Règlement Prospectus, dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA, et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre ou au Royaume-Uni. En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus ayant été approuvé par l'AMF. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique ni dans un quelconque autre pays.

Les valeurs mobilières mentionnées dans ce communiqué ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique en l'absence d'un enregistrement ou d'une exemption d'un tel enregistrement au titre du U.S.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon



Securities Act of 1933 tel que modifié. Haffner Energy n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de procéder à une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières au public au Royaume-Uni. Le présent communiqué s'adresse et est destiné uniquement (i) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux personnes qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2 du Règlement Prospectus dans la mesure où il fait partie intégrante du droit interne au Royaume-Uni en vertu de l'EUWA et qui sont aussi (x) des professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou, (y) des personnes visées à l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non immatriculées, etc.) de l'Ordonnance (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou tout contact relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Toute souscription ou tout achat d'Actions Offertes doit être effectué sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Les informations contenues dans ce communiqué sont susceptibles d'être modifiées. Avant de souscrire ou d'acheter des Actions Offertes, les personnes consultant ce communiqué doivent s'assurer qu'elles comprennent et acceptent pleinement les risques qui sont décrits dans le Prospectus. Ce communiqué ne fait pas partie ou ne constitue ni une offre ou une invitation à vendre ou à émettre, ni une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription d'Actions Offertes ou de tout autre titre, et tout ou partie de ce communiqué ne doit pas, ne peut être lié ou constituer le fondement d'un quelconque engagement contractuel.

Aucun des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés ou aucun de leurs affiliés respectifs ou aucun de leurs directeurs, mandataires, salariés, conseillers ou représentants ou ceux de leurs affiliés n'accepte de responsabilité ou d'obligation ou ne fait de déclaration ou ne donne de garantie, expresse ou implicite, quant à la vérité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué (ou l'absence d'omission d'une telle information dans ce communiqué) ou de toute autre information relative à Haffner Energy, qu'elle soit écrite, orale ou sous forme visuelle ou électronique, et quelle que soit la manière dont elle est transmise ou mise à disposition, ou pour toute perte quelle qu'elle soit résultant de l'utilisation du communiqué ou de son contenu ou liée à celui-ci.

Chacun des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés agit exclusivement pour Haffner Energy et aucune autre personne dans le cadre de l'Offre. Ils ne considéreront aucune autre personne comme leur client respectif dans le cadre de l'Offre et ne seront tenus envers aucune personne autre que Haffner Energy de fournir les protections accordées à leurs clients respectifs, ni de fournir des conseils en relation avec l'Offre proposée, le contenu du présent communiqué ou toute opération, tout accord ou toute autre question mentionnée dans le présent document.

Dans le cadre de l'Offre, les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et chacun de leurs affiliés respectifs, peuvent acquérir une exposition directe aux Actions Offertes et, à ce titre, peuvent conserver, acheter, vendre, offrir de vendre ou négocier de toute autre façon, pour leurs propres comptes, ces Actions Offertes et d'autres titres de Haffner Energy ou procéder à des investissements connexes dans le cadre de l'Offre ou de toute autre façon. En conséquence, les références dans le Prospectus, aux Actions Offertes qui sont émises, offertes, souscrites, acquises, placées ou négociées de toute autre façon doivent être lues comme incluant toute émission ou offre, ou souscription, acquisition, placement ou négociation par les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et l'un quelconque de leurs affiliés respectifs agissant en cette qualité. En outre, les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs peuvent conclure des accords de financement (y compris des swaps ou autres) avec des investisseurs dans le cadre desquels ils peuvent être amenés à acquérir, détenir ou céder des Actions Offertes. Les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés et leurs affiliés respectifs ne communiqueront que sur l'étendue de ces investissements ou transactions qu'une conformité avec toute obligation légale ou réglementaire.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon



Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future de la Société ainsi qu'à l'environnement dans lequel la Société évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et chacun de la Société et des Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle de la Société. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

Information des distributeurs

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les « Obligations en matière de gouvernance »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Obligations en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre. En outre, il est rappelé que, nonobstant l'Evaluation du marché cible, les Coordinateurs Globaux et Teneurs de Livre Associés ne proposeront que des investisseurs qui répondent aux critères de clients professionnels et de contreparties éligibles dans le cadre du Placement Global.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II ; ou (b) une recommandation à l'attention d'un quelconque investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre position, à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

